



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Novembre à 20H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; PASTOUR Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**PRESENTS :** M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - M. BIASON Christophe - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme DIMIER Brigitte - Mme CHEVALIER Maryse - Mme RAT Christine - M. BIGNET Grégory - M. CINTRACT Stéphane - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.

**Pouvoirs :** Mme HERMOUET Karine (donne pouvoir à M. DESFEUX Gervais) - Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. REVEILLAULT Nicolas) - Mme COURTOIS Christelle (donne pouvoir à M. SIBILEAU Ghislaine) - M. MICHAUD Mickaël (donne pouvoir à VIZQUEL Charles)

**Excusé :** M. LE HELLEY Johnny - Mme VACHON Christèle (à partir du point n°2)

Le Maire ouvre la séance en félicitant le club de foot qui a gagné le match du 8<sup>ème</sup> tour de la coupe de France (R2). Il complimente les joueurs qui portent haut les couleurs de Beaumont Saint-Cyr.

Il informe qu'une famille qui a vu sa maison brûlée le 9 novembre dernier est en recherche d'une maison en location le temps des réparations, l'assurance leur demandant de quitter les lieux au plus vite : pour toutes informations s'adresser en mairie.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### 1. Rapport 2023 de la présidente de Grand Poitiers.

Le Maire remerciement Mme JARDIN d'avoir acceptée l'invitation de la commune.

Mme JARDIN : remercie à son tour pour l'invitation, et informe qu'elle trouve normal de venir présenter son bilan devant les élus des communes de Grand Poitiers.

Présentation du bilan en 12 points :

1/ Transition énergétique : diminution significative des consommations des éclairages publics grâce au remplacement de 11 000 points lumineux par des ampoules LED. Action qui rentre dans la plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Création d'un service compétent par Grand Poitiers pour aider les habitants et les communes leurs démarches.



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

2/Déchets : Distribution et installation des composteurs individuels. La déchetterie mobile est un nouveau service. Il permet d'éviter les dépôts sauvages en ville et dans les secteurs très éloignés d'une déchetterie.

3/Eau et assainissement : La gestion de l'eau pluviale est devenue une compétence de Grand Poitiers – vigilance particulière sur la qualité de l'eau.

4/voirie : Le sujet est complexe et compliqué – la commune bénéficie du fonds de solidarité des ouvrages d'art – Fond Gros Entretien Routiers : nouveau mode de calcul pour accompagner les communes : calcul au prorata du Km de voirie – La voirie de contournement de la pharmacie avec création d'un arrêt de bus a été travaillé avec Grand Poitiers.

5/Agriculture et alimentation : 1<sup>er</sup> forum de l'alimentation - création de nouvelles filières et mise en place de circuits courts : exemple chanvre

6/Biodiversité : Finalisation de l'ATLAS de la biodiversité qui servira dans le PLUi : trame verte/bleue/noire – plan CANOPE avec sensibilisation des scolaires

Restauration et entretien du bassin de la Source – création de l'îlot de fraîcheur sur la place du 11 novembre.

Déploiement des chemins de randonnées.

7/Sport : dynamique avec les JO – soutien des sports de haut niveau – soutien d'évènements sportifs

8/Culture et patrimoine : soutien d'évènements/festival itinérance – cours de l'école des beaux-arts dans les écoles – animations par les médiathèques

9/Tourisme

10/Urbanisme : création d'un PLUi à 40 communes – PADD finalisé – diminution des zones à construire : densification

11/Mobilité : Objectif de diminuer les émissions de CO<sup>2</sup> par modification des modes de transports Le plan mobilité est validé, présenté aux communes, enquête publique sur 2025 – Grand Poitiers accompagne au changement avec les chèques pour les vélos électriques et/ou adaptés – création de 9 Km de pistes cyclables avec des cheminements doux. Avec renforcement des lignes de transports : arrivée de la ligne 35 pour septembre prochain sur Beaumont Saint-Cyr – Subvention pour le covoiturage.

12/Développement économique : extension des zones d'activités économiques - accompagnement des acteurs et des personnes privés de l'emploi avec des partenariats, des appels à projets...soutien sur les territoires « zéro chômeurs ».

Développement d'une dynamique « jeu » : avec les « Gamers Assembly » – 2 formations créer sur le territoire dans le domaine du jeu.

13/Logements pour tous : inscription dans un projet national – exemple d'action : louer « positif » qui permet aux locataires d'avoir des garanties pour louer leur bien à des personnes qui bénéficient du logement social – soutien d'Ekidom pour la création de logement.

14/Petite enfance : Trot Calin : augmentation des horaires de présence pour satisfaire les demandes

Le Maire remercie Mme Jardin pour cette intervention. Il souhaite souligner 3 points :

1/point voirie : la commune a pu bénéficier du GER 1ère version et a donc bénéficié des aides de Grand Poitiers et des prix intéressants suite à l'effet quantité – La commune bénéficie également de l'ingénierie de Grand Poitiers qui est bien reconnue aujourd'hui et qui fonctionne. Par contre au niveau des entretiens de voirie, on attend plus, les élus sont à l'écoute et la dynamique est positive, on



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

avance progressivement – Donc point positif pour l'ingénierie que la commune n'aurait jamais pu se payer mais point négatif sur le fauchage des bas-côtés de voirie.

2/point urbanisme : la commune a déjà bénéficié de la qualité des services d'urbanisme avec la création de son PLU sur l'ancien mandat et maintenant elle poursuit avec le PLUi à 40.

Le Maire souligne les échanges de qualité avec la Présidente. Mme Jardin veille à travailler sans arrière-pensée avec une vraie écoute – Par contre la création du PLUi va très vite, c'est un rythme de travail intense. Le Maire la remercie pour le travail réalisé et remercie les services qui sont à l'écoute des élus et les accompagnent. Même si les choses seront difficiles à faire comprendre aux habitants, il y a un vrai travail de fonds et d'équité.

3/point mobilité : la ligne 35 arrivera pour septembre, Le Maire remercie l'attention politique qui se porte sur l'ensemble des communes de grand Poitiers - Il faut du temps mais la volonté est là.

Le Maire conclue en disant que la situation n'est pas facile mais réitère la qualité de travail et la bonne volonté d'avancer ensemble.

Mme Jardin : il est préférable de travailler maintenant pour que ce territoire soit le plus solidaire des autres.

Pour le transport, il est financé avec le prélèvement transport sur les entreprises : on a d'abord travaillé sur d'autres communes où il y avait des urgences mais on pense à tout le monde.

Pour l'urbanisme : il est vrai que cela va vite car il y a des délais à tenir et que ce sont les mêmes équipes qui travaillent sur différents sujets, donc il faut rattraper le temps ensuite.

Stéphanie Touzalin : Il est vrai que le travail pour le PLUi est intense mais cela reste pour nous plus facile car nous avons déjà finalisé un PLU avec l'aide de Grand Poitiers. On arrive maintenant sur des sujets stratégiques.

Patrick Pastour : souligne le travail du SMAPS : remercie Mme Jardin pour son élan et son accompagnement lors de la cession du golf et du restaurant. Remercie pour l'appui lors de l'arrivée du CPIE sur la commune.

Sébastien Blain : Il est important d'avoir un bilan car le départ a été dur et avec des relations difficiles – Grand Poitiers est une jeune collectivité qui met du temps à se créer. Pour la voirie l'année dernière était bien, cette année ça pourrait être mieux mais on sent de l'évolution positive ; j'ai une crainte sur l'urbanisme avec les limites de zone des surfaces de constructibilité.

Mme Jardin : On est dirigé par la Région avec le SRADDET – au niveau du nombre d'habitants on évolue un peu plus que les prévisions – il faudra changer les idées sur l'espace privatif.

Stéphanie Touzalin : Le futur PLUi demande de créer des parcelles en moyenne de 400 m<sup>2</sup>, ce n'est pas en adéquation avec les gens qui cherchent à venir sur notre territoire même si la réglementation nous l'oblige.

Mme Jardin : c'est là que la moyenne et la solidarité auront toutes leurs importances.

Gervais Desfeux : On se sent abandonnés, il faut penser à ceux qui sont éloignés de tout : on a besoin d'aller sur Poitiers mais aujourd'hui c'est difficile d'y accéder, les voiries se dégradent et on voit la vitesse se réduire à 50 km/h, il faudrait que le TER soit au prix d'un bus, le TER reste non exploité.

Mme Jardin : Grand Poitiers travaille effectivement avec la Région sur la possibilité d'avoir un seul titre de transport pour toute mobilité – Pour la voirie, c'est un vrai problème, il est donc important de travailler sur le terrain pour adapter au mieux les demandes des élus. Il nous faudrait beaucoup plus



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

de financement mais nous n'en avons pas. Et avec les nouvelles restrictions de l'état on va en avoir encore moins, donc comment faire ?

Jacky Szuniewicz : La commune faisait des travaux avant l'entrée dans Grand Poitiers. L'année dernière, on a mis 100 000 € de plus pour permettre de limiter les routes en mauvais état. Cette année on a complété les travaux de GER sur les voies dégradées mais au final on fera comme certaines communes, on ne pourra plus faire comme avant.

Je remercie pour le fonds de concours des ouvrages d'arts pour nos murs de soutènement, et on est sur la liste des bénéficiaires pour les prochains.

Pour le fauchage, on est une commune particulière avec des voies étroites, des faussés... nos services entretenaient très bien donc nos habitants ont trouvé une très grosse différence mais ça s'est arrangé même si cette année avec la pluviométrie cela aurait pu être mieux, mais dans ensemble on est sur la bonne voie.

Mme Jardin : on va travailler pour avoir un travail de qualité et de visuel plus agréable. Il faut affiner pour que ça s'améliore encore.

Gervais Desfeux : Existe-il une carte reprenant l'ensemble des pistes cyclable de GP ?

Mme Jardin : Non pas encore mais on a le schéma directeur des pistes cyclables et sur GAÏA on peut avoir quelques éléments.

Jacky Szuniewicz : Il y a quelques temps nous avons travaillé sur la piste cyclable entre Naintré et Beaumont pour aller jusqu'à Châtelleraut où on en est ?

Mme Jardin : je ne sais pas spécifiquement mais je sais que l'on va travailler également avec le Département sur ces projets de pistes cyclables.

Sébastien Blain : Quel avenir pour le lac avec les problèmes des cyanobactéries ?

Mme Jardin : Mr REVEILLAULT est mieux placé que moi pour répondre car je lui ai demandé de piloter le comité scientifique et de suivi. On travaille avec les acteurs du site sur d'autres activités que celles liées à l'eau, pour rendre toujours attractif ce lieu. En tant que présidente du SMAPS, les choses avancent avec Mr REVEILLAULT aux commandes.

Stéphanie Touzalin : On a une crainte d'un point de non-retour.

Le Maire : un exécutif thématique sur le sujet sera proposé.

La discussion prenant fin, le Maire propose de passer au vote :

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), la présidente de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le Maire a sollicité la présidente de l'EPCI à venir en séance publique du Conseil municipal pour exposer son bilan et le pacte de gouvernance sur l'année 2023.

Quatre chapitres composent le Rapport de la Présidente 2023.

- Le premier chapitre a une visée pédagogique et propose une présentation générale de la collectivité.
- Le second chapitre permet de contextualiser les réalisations de l'année.
- Le troisième chapitre présente les réalisations de l'année 2023, réparties par feuille de route en cohérence avec le document Stratégie du mandat de Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu).
- Le quatrième et dernier chapitre est dédié au compte administratif.



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Ce document, dans sa version numérique, est accessible à l'ensemble des élus et des citoyens, sur le site internet de Grand Poitiers.

*Après examen et présentation de ce dossier par Madame Florence JARDIN, présidente de Grand Poitiers, le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.*

***Adoptée à l'unanimité.***

### **1Bis. Avis sur la modification du Pacte de Gouvernance de Grand Poitiers Communauté urbaine**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-11-2,

Vu le pacte de gouvernance de Grand Poitiers Communauté urbaine approuvé par la délibération 2020-0565 lors du Conseil communautaire du 7 mai 2021,

Vu la modification du pacte de gouvernance de Grand Poitiers Communauté urbaine approuvée par la délibération 2024-0218 lors du Conseil communautaire du 28 juin 2024,

Le Conseil communautaire du 7 mai 2021 a adopté le pacte de gouvernance de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Près de trois ans après la mise en place du pacte, il est apparu nécessaire de retravailler les dispositions adoptées afin d'en préciser les attendus et de rechercher un meilleur consensus dans les décisions de Grand Poitiers.

La nouvelle version du pacte de gouvernance vise à

- Fluidifier et faciliter les échanges entre les différents élus et entre les instances
- Garantir les liens de proximité entre Grand Poitiers et l'ensemble des communes
- Contribuer à développer et privilégier le consensus dans la construction et la mise en œuvre des politiques communautaires

Pour cela, plusieurs propositions sont formulées :

- Des échanges renforcés dans le cadre d'une instance hybride, associant les membres du Bureau et de la Conférence des maires
- L'organisation de séminaires annuels avec les élus municipaux
- La relance de la démarche d'évaluation des politiques publiques, associant les élus communautaires et le Conseil de Développement
- Un confortement et une autonomisation des comités locaux sur certains sujets
- Un accompagnement renforcé de Grand Poitiers auprès des territoires (dans le cadre de séminaires d'élus, de permanences de services, du renforcement des informations diffusées aux élus municipaux, ...).

Il a également été décidé de constituer un comité de suivi de ce pacte de gouvernance modifié, afin d'en effectuer un bilan régulier. Ce comité se veut représentatif de la pluralité du territoire de Grand Poitiers.

Ces propositions impliquant des modifications sur le pacte de gouvernance initial, ce dernier a été modifié et validé lors du Conseil communautaire du 28 juin 2024. Ce nouveau document modifié est soumis à l'avis des communes de Grand Poitiers.

*Après examen et présentation de ce dossier par Madame Florence JARDIN, Présidente de Grand Poitiers et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :*

- De donner un avis favorable aux modifications du pacte de gouvernance de Grand Poitiers Communauté urbaine
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet

***Adoptée à l'unanimité.***



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### 2. Avenants moins-value pour la maison de soins.

Les travaux de la maison de soins étant finalisés, il convient de faire un bilan des moins-values. Il est proposé les avenants suivants :

LOT	Nom de l'entreprise	€ HT	avenant 1	avenant 2	avenant 3	TOTAL
Lot 6 Menuiserie intérieure bois	M3C Scop sa	25 220,00 €	-933,66 €			24 286,34 €
Lot 7 Cloison doublages faux plafond isolation	M3C Scop sa	67 200,00 €	607,62 €	-2 509,76 €		65 297,86 €
Lot 8 Revêtement de sols faïence	BOUCHET FRERES	31 545,84 €	-440,52 €			31 105,32 €
Lot 9 Peinture	BOUCHET FRERES	8 860,16 €	-975,31 €			7 884,85 €
Lot 10 Plomberie sanitaire	GOURBEAU	20 617,48 €	259,65 €	815,30 €	-293,70 €	21 398,73 €

Le marché passe avec l'ensemble des avenants pris sur la durée des travaux de 510 237.34 € HT à 509 265.98 € HT soit une moins-value globale de 971.36 € HT.

*Sur proposition de Bernard BLANCHARD, adjoint aux bâtiments et après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- accepte la passation des avenants au marché de la maison de soins comme présenté ci-dessus
- autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à cette application.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 3. Convention avec SOREGIES GAZ : installation et hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur pour le déploiement de comptages évolués de gaz naturel.

Afin d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur Index réel en supprimant les estimations de consommations, SOREGIES demande l'autorisation d'installer sur un point haut ses équipements techniques permettant le relais des informations.

Il est proposé d'installer une antenne sur l'antenne hertzienne existante située sur le toit au-dessus du porche de l'entrée à la salle des fêtes.

Une convention autorisant l'installation de cette antenne est proposée. Elle est pour une durée de 7 ans reconductible.

Cette installation ne demande aucune déclaration administrative particulière.

Cette antenne sera branchée sur le compteur électrique de la commune, une compensation financière pour consommation d'électricité d'un montant de 50 €/an sera versée à la commune.



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

*Sur proposition de Bernard BLANCHARD, adjoint aux bâtiments et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la signature d'une convention permettant l'installation d'une antenne radio pour le fonctionnement des futurs compteurs communicants gaz.*

**Adoptée à l'unanimité.**

### 4. Décision modificative.

L'adjoint aux finances informe qu'un écran tactile et connecté a été acheté et installé dans la salle des commissions pour suivre au mieux les différents projets. Il est à disposition des agents et des élus. Les crédits ont été pris sur le solde des photocopieurs prévus pour la bibliothèque et la maison des jeunes.

Le ballon d'eau chaude des anciens vestiaires du foot a dû être remplacé par un nouveau. Les crédits ont été transférés à hauteur de 5 419 € de l'opération 18 voirie vers l'opération 19 Bâtiments communaux.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2152-18 : VOIRIE	5 419.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-12 : MAIRIE	0.00 €	3 454.60 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-31 : BIBLIOTHEQUE	2 428.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-36 : ENFANCE JEUNESSE	1 025.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-19 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	5 419.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>8 873.60 €</b>	<b>8 873.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>8 873.60 €</b>	<b>8 873.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Gervais DESFEUX : La bibliothèque et enfance et jeunesse n'ont pas besoin de leurs crédits ?

DGS : Les crédits ouverts étaient pour des photocopieurs or il n'a été acheté selon leur besoin que 2 simples imprimantes, les crédits restants ont permis de financer le nouvel écran.

*Sur proposition de Pascal Galard, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les virements et affectations des crédits sus visés.*

**Adoptée à la majorité**

Présents : 20  
Pouvoirs : 4  
Total : 24  
Votants : 24  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 1 : Gervais DESFEUX



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### 5. Demande de subvention pour projet exceptionnel.

Le Comité des Anciens Combattants de Beaumont Saint-Cyr a organisé un rassemblement communautaire avec repas à la salle des fêtes le 11 novembre 2024. Ce rassemblement accueillait les comités de Dissay, Jaunay-Clan, Marigny, St-Georges les Baillargeaux et Beaumont St-Cyr, soit environ 180 convives.

L'association nous a sollicité pour l'accompagner sur ce projet exceptionnel.

Il est proposé de lui verser une somme de 400 € correspondante au coût de location de la salle. Cette somme sera prise sur la ligne « partenariat pour évènementiel »

La commission « Vie locale » a donné un avis favorable.

*Sur proposition de la commission « Vie locale » et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € au Comité des Anciens Combattants de Beaumont Saint-Cyr pour assurer le coût de la location de la salle des fêtes pour la cérémonie du « 11 novembre ».*

**Adoptée à l'unanimité.**

### 6. Création et suppression de poste suite à intégration directe.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un changement de grade par voie d'intégration directe.

Au sein du périscolaire, un de nos agent, étant adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, a la possibilité de passer au grade d'ATSEM principal, poste qu'elle occupe actuellement et depuis plus de 6 ans.

Il est donc proposé de la nommer sur ce nouveau grade et de supprimer le grade qu'elle a actuellement.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer et supprimer les emplois suivants :

Emploi créé au 01/01/2025			Emploi supprimé après avis du CST			MOTIFS
GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	FONCTIONS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	FONCTION	
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35è	ATSEM	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35è	ATSEM	Intégration directe

*Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :*

- *D'adopter la création et suppression de ces emplois ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée.*
- *Les crédits correspondants sont déjà prévus au budget*

**Adoptée à l'unanimité.**



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### 7. Motion proposée par l'AMF86 sur les propositions d'ajustement demandées par l'Etat.

L'AMF86 a proposé une motion à l'ensemble des communes et intercommunalités de la Vienne, le conseil municipal donne un avis favorable à la prise de cette motion. (annexe au compte rendu)

***Adoptée à l'unanimité.***

### **POUR INFORMATIONS**

**8. Rapport triennal de l'artificialisation des sols 2021/2023 :** rapport disponible en mairie présenté pour information

**9. Plan mobilité de Grand Poitiers :** un exemplaire du dossier est en mairie ou à télécharger sur <https://jeparticipe.grandpoitiers.fr/>. Les questions des élus sont à transmettre au secrétariat avant le 25 novembre. Ce point passera au conseil municipal de décembre. Une enquête publique sera ouverte en janvier 2025.

Sébastien BLAIN : le spectacle de Noël sera le 20 décembre à 17h30 à la salle des fêtes. Je remercie déjà les participants (APE de l'école J KAES, du Lac, les bénévoles, les élus...). Je recherche 4 bénévoles pour accompagner les enfants le 20/12 : Charles VIZQUEL - Pascal GALARD

Christophe BIASON : L'Estaminet remercie pour la subvention reçue, cela a permis de réparer un vieux billard.

Le Maire : Régulièrement les associations remercient la commune, ces remerciements seront actés dans les comptes-rendus d'exécutif.

Marie-Jeanne BRIMAUD : La banque alimentaire a besoin de bénévoles pour la collecte du 23 novembre, elle se fera au magasin ALDI de Chasseneuil, il manque 4 personnes pour samedi (Brigitte DIMIER/Gervais DESFEUX)

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 22h10.*

*Le prochain conseil municipal est prévu pour le 16 décembre 2024.*

Le Maire  
Nicolas REVEILLAULT

Le secrétaire  
Patrick PASTOUR